



## Collectivités et établissement d'ESR en transition énergétique

# AFUL La Chantrerie

### Etablissement d'ESR

IMT Atlantique

Personne contact : Bernard LEMOULT, 02 51 85 81 27, [bernard.lemoult@imt-atlantique.fr](mailto:bernard.lemoult@imt-atlantique.fr)

Site : <http://web.imt-atlantique.fr/x-dg/aful-c/>

### Collectivité territoriale

Nantes Métropole

Virginie Thune, Direction énergies, environnement & risques, Nantes Métropole,  
[Virginie.THUNE@nantesmetropole.fr](mailto:Virginie.THUNE@nantesmetropole.fr)

### Type d'initiative

Projet d'une entité s'appuyant sur les ressources de l'autre

### Domaine d'action

Energie, mobilité

### Enjeux et objectifs

Situé au nord de Nantes, le site de la Chantrerie concentre environ 4 000 salariés, 4 000 étudiants et 1000 habitants, en partie couverts par une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) créée en 1990. A partir de 2008, la ZAC connaît un regain d'attention de la part de la collectivité. En parallèle, les établissements d'ESR décident d'étudier comment mutualiser leur approvisionnement en énergie pour des raisons économiques et écologiques.

### Présentation générale de l'initiative

L'Ecole des Mines de Nantes joue le rôle de cheffe de file du groupe d'établissement. Elle initie la dynamique, en coordonnant notamment la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois. L'étude s'avère concluante. L'Ecole coordonne par la suite la passation d'un marché pour la construction et la gestion du réseau et de la chaufferie.



Face au refus de Nantes Métropole de recourir à une délégation de service public (DSP), plusieurs montages juridiques sont étudiés. Les établissements d'ESR décident de retenir celui de l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL). Il s'agit d'une association de propriétaires qui rassemble les établissements raccordés au réseau et le constructeur et exploitant de la chaufferie (Cofely). Cette structure alternative permet aux établissements de rester maître du projet.

La constitution de l'AFUL, puis la mise en service du réseau de chaleur et de la chaufferie-bois renforce les liens entre les établissements du site de la Chantrerie. Suite à ce premier projet, d'autres initiatives de production et de stockage d'énergie d'origine renouvelable voient le jour : installations photovoltaïques (en autoconsommation), éolienne, stockage power-to-gas. La dynamique s'étend progressivement aux autres acteurs présents sur le site et s'élargit également à d'autres sujets de la transition écologique : mobilité agriculture, alimentation et déchets. Pour rassembler l'ensemble des acteurs une 2<sup>e</sup> association (de type association loi 1901) voit le jour : AFUL Chantrerie - Association Fédératrice des Utilités Locales de la Chantrerie.

### Historique de l'initiative

- **2008** : étude de faisabilité technico-économique pour la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois
- **2009** : refus de Nantes Métropole de faire une délégation de service public, étude des montages juridiques alternatifs (choix du modèle d'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL))
- **2010** : passation d'un marché pour la construction, la maintenance et l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur
- **2010** : création de l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) Chantrerie
- **Septembre 2011** : mise en service de la chaufferie bois et du réseau de chaleur
- **2013** : installation de panneaux photovoltaïques (9 kWc) sur la toiture du silo bois de la chaufferie
- **2016** : élargissement de l'initiative (création d'une association loi 1901 AFUL Chantrerie (Association Fédératrice des Utilités Locales de la Chantrerie))
- **Début 2018** : installation de panneaux photovoltaïques (225 kWc) sur la toiture de la halle d'essais de Polytech Nantes, installation en autoconsommation et financée à l'aide d'un financement participatif
- **Fin 2018** : installation d'une éolienne (20 kW) à l'entrée du site de la Chantrerie

### Etat d'avancement

Réalisé, en fonctionnement

### Relations entre collectivités et établissements d'ESR

L'initiative a été initiée et est portée par les établissements d'ESR de la Chantrerie.

La collectivité territoriale (Nantes Métropole) y a apporté un soutien logistique et financier. Plusieurs services de la collectivité sont impliqués : environnement, aménagement du territoire et développement économique. Elle intervient également dans le pilotage de certains projets.



## Partenaire(s) de l'initiative

L'AFUL Chantrerie (association loi 1901) rassemble les acteurs suivants :

- **Tutelles des établissements d'ESR de la Chantrerie** : Chambre de commerce Nantes Saint-Nazaire, Conseil départemental de Loire Atlantique, IMT Atlantique, Nantes Métropole Aménagement, Université de Nantes, Région des Pays de la Loire
- **Entreprises** : IMA Technologies, Schneider Electric, Microchip, Eurial, La manoir de la Régate, Le Carré gourmand,
- **Autres acteurs de l'enseignement supérieur** : le CROUS Pays de la Loire, le CESI,
- **Riverains** : association d'habitants Vivre à Gachet

## Montage juridique et gouvernance de l'initiative

L'initiative est portée par 2 structures juridiques :

- L'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) Chantrerie pour la réalisation et la gestion concédée de la chaufferie et du réseau de chaleur (association de propriétaires)
- L'Association Fédératrice des Utilités Locales de la Chantrerie (AFUL Chantrerie) qui est en charge d'animer la dynamique collective autour de l'initiative (association loi 1901)

Ces deux structures juridiques sont imbriquées l'une dans l'autre : la composition du CA de la seconde correspond à celle de la première complétée par des membres supplémentaires.

Les membres de l'AFUL Chantrerie (association loi 1901) se réunissent tous les 2 mois.

## Budget et montage financier

Le budget de fonctionnement de l'AFUL Chantrerie (association de propriétaires) est estimé à 800 000€ par an. Il est en grande partie lié à l'utilisation de la chaufferie biomasse.

L'investissement initial dans la chaufferie biomasse et le réseau de chaleur a été co-financé par :

- L'entreprise Cofely Services en l'échange d'un engagement d'achat de l'énergie produite sur 20 ans par les 5 établissements fondateurs
- L'ADEME (à hauteur de 45%, via le fond chaleur)

L'investissement dans les panneaux photovoltaïques a été co-financé par :

- Financement participatif (avec l'aide de la société Energie partagée)
- L'ADEME
- Nantes Métropole

## Éléments facilitateurs pour l'initiative

Plusieurs éléments ont facilité la mise en œuvre de cette initiative :

- Le professionnalisme des porteurs du projet (pas de dépassement de coût, tenue des échéances, projet tourné vers l'action et avec des projets dont on peut voir les impacts dès le court-terme),



- Le soutien politique de Nantes Métropole, qui a permis d'établir une délégation de service public de fait à l'aide d'une association *ad hoc* (l'AFUL).

## Freins, difficultés rencontrées et solutions

Plusieurs éléments ont compliqué la mise en œuvre de cette initiative :

- La faiblesse des relations initiales entre les acteurs du site de la Chantrerie
- L'impossibilité de passer un marché public d'achat de chaleur pour une chaufferie et un réseau non-existant lors de la passation du marché (le code des marchés publics n'autorise à acheter de la chaleur sur 20 ans qu'en provenance d'une chaufferie déjà existante)
- Le refus initial de Nantes Métropole de faire une délégation de service public (DSP)
- Des temporalités et rythmes différents entre les acteurs de la Chantrerie et Nantes Métropole (impact du cycle politique notamment)
- La réalisation d'un projet photovoltaïque en autoconsommation (problématique encore jeune qui entraîne des difficultés administratives et juridiques supplémentaires)
- Un vide juridique sur la possibilité de convertir une AFUL en association loi 1901, qui a entraîné un blocage du préfet sur le sujet

Ces différents freins ont pu être levés grâce à la création de la 1<sup>ère</sup> association AFUL (association de propriétaire), puis de la 2<sup>e</sup> association AFUL (association loi 1901), ainsi que par le renforcement progressif des relations et émergence d'une dynamique locale grâce au projet initial. Il en ressort une fierté du collectif d'acteurs de faire des choses ensemble.

## Réplicabilité de l'initiative (éléments répliquables, conseils pour la répliquabilité, etc.)

Le modèle d'Association Foncière Urbaine Libre est un modèle générique répliquable sur d'autres territoires. Il s'adresse à un groupe d'entreprises ou d'établissements publics. L'AFUL Chantrerie a inspiré un projet similaire dans une autre commune de Nantes Métropole (Rezé).

Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour répliquer cette initiative. La dynamique collective est au cœur de la réussite de l'initiative. Cette dynamique ne dépend pas que de la structure juridique. Elle dépend en premier lieu des sujets abordés et du portage politique des projets. Les sujets abordés doivent être par nature collectif (comme peuvent l'être les problématiques d'énergie ou de mobilité) et la direction des établissements doit apporter son soutien aux actions tant en cas de succès que d'échec.

Pour garantir la pérennité de l'initiative, il est également recommandé :

- D'articuler petites victoires et grandes ambitions
- D'apporter des preuves de confiance et de savoir-faire
- De prouver le bien-fondé de son action et savoir tenir dans le temps.